ANNEXE 17

OUTRAGE AU TRIBUNAL – PROJET D’ORDONNANCE DE COMPARAÎTRE

C A N A D A COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DU QUÉBEC

DISTRICT DE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

NO: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

OUTRAGE AU TRIBUNAL

ORDNNANCE DE COMPARAÎTRE

1. Le JJ/MM/ANNÉE, je, juge X de la Cour supérieure du Québec, émet une ordonnance requérant que (*mettre le nom de la ou des personnes physiques ou morales visées par l'ordonnance*) comparaisse(nt) devant le Tribunal pour répondre à une accusation d'avoir commis un (ou des) outrage(s) au Tribunal;

2. La (ou les) violation(s) reprochée(s) est (sont) les suivante(s):

*(énumérer de façon détaillée la (ou les) violation(s) reprochée(s) ainsi que les faits sur lesquels la personne requérant la condamnation entend se baser pour les prouver)*

3. Conséquemment, J'ORDONNE que (*mettre le nom de la ou des personnes physiques ou morales visées par l'ordonnance*) comparaisse(nt) le JJ/MM/ANNÉE, à 9 heures, au Palais de justice de X, en salle Y pour enregistrer un plaidoyer à l'encontre de l'accusation d'outrage au tribunal, telle que définie à la présente ordonnance. À cette date, un protocole d'instance sera établi;

4. La (les) sanction(s) requise(s), dans l'éventualité d'une condamnation, sera (seront) la (les) suivante(s) :

*(mettre la (les) sanction(s) possible(s) selon l'article 62 C.p.c. en référant à chacune des violations alléguées et la sanction recherchée dans chaque cas).*

FAIT À \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, LE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_